

27 janvier 2003

## **PRISE DE POSITION**

### **dans le cadre du débat public sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes**

L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE (ACEL) a tenu son Comité Directeur le 27 janvier rassemblant sous la présidence de M. André TRILLARD, Sénateur, Président du Conseil Général de Loire-Atlantique, M. Jean-Luc HAROUSSEAU, Président de la Région des Pays de la Loire, M. Jean-Marc AYRAULT, Député, Président de la Communauté Urbaine de Nantes, M. Joël BATTEUX, Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, M. Denis BATARD, Président de la C.C.I. de Nantes, M. Jean-Noël d'ACREMONT, Président de la C.C.I. de St-Nazaire, M. Michel QUIMBERT, Président du Port Autonome de Nantes/St-Nazaire ainsi que M. Bruno HUG de LARAUZE, Président de l'UMBL. A cette occasion l'ACEL a rappelé sa position favorable au projet d'un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes.

L'ACEL a mené en partenariat avec l'Etat de nombreuses réflexions concernant les principaux enjeux pour l'Estuaire. Ces réflexions ont conduit notamment au "programme concerté - stratégie pour l'Estuaire" de 1997 confirmant la nécessité de prévoir un nouvel aéroport sur le site de Notre Dame des Landes ; elles sont maintenant prises en compte dans le projet de Directive Territoriale d'Aménagement.

L'ACEL constate que les efforts déployés ont permis à l'Ouest, et à Nantes/St-Nazaire en particulier, de bénéficier d'une forte attractivité au cours des dernières années. Il n'en reste pas moins que pour maintenir et renforcer ce développement économique sur le long terme, dans le cadre d'une Europe qui s'élargit vers l'Est, l'Ouest a besoin d'une métropole de dimension européenne. Nantes/St-Nazaire, ensemble urbain le plus important, premier port sur la façade Atlantique, a vocation à jouer ce rôle en synergie avec les grandes villes proches.

Pour cela, d'excellentes liaisons au niveau interrégional et européen sont nécessaires pour les différents modes de transport, dans leurs domaines de pertinence respectifs : maritime, routier, ferroviaire, aérien.

Dans le domaine de l'aérien, une infrastructure aéroportuaire performante, disposant de réserves de capacités suffisantes, est nécessaire à cette fonction. Les aéroports de Nantes-Atlantique et St-Nazaire ne peuvent tenir ce rôle et un nouvel équipement est donc bien nécessaire.

Sa vocation est celle d'un aéroport international attractif pour le grand Ouest, s'appuyant sur la proximité de Nantes/St-Nazaire.

Situé entre Nantes et Rennes, le site de Notre Dame des Landes a été choisi pour répondre à cet enjeu.

Les partenaires de l'ACEL apportent donc leur soutien unanime au projet présenté par l'Etat. Ils rappellent leur attachement à la réalisation d'un aménagement exemplaire, tant du point de vue de la concertation avec les élus et la population, que de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement appropriées pour limiter au maximum les nuisances, et traiter toutes les questions de sécurité, d'environnement, d'activité économique et d'indemnisation. Ils se prononceront à nouveau au vu du résultat des études complémentaires qui vont être réalisées à la demande de la Commission Particulière du Débat Public.

-----